



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2024

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné directeur général de la Ville de Contrecœur, que le conseil municipal adoptera le budget pour l'année 2024.

ADOPTION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Contrecœur au cours de laquelle sera adoptée le budget 2024 sera tenue le mardi 12 décembre 2023, à 19 h, dans la salle du conseil municipal, sise au 5000, route Marie-Victorin.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur son sujet, soit l'adoption du budget 2024.

Attesté à Contrecœur, ce 27 novembre 2023.

Thierry Larrivée
Directeur général



Contrecœur
sur le fleuve

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Thierry LARRIVÉE, agissant en ma qualité de directeur général de la Ville de Contrecœur, ayant son domicile professionnel au 5000, route Marie-Victorin à Contrecœur, province de Québec, J0L 1C0, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du budget 2024.

En affichant ledit avis sur le panneau
d'affichage intérieur à la mairie
le 27 novembre 2023.

En le publiant dans sur le site Internet de la Ville de Contrecœur
le 27 novembre 2023.

Attesté à Contrecœur, ce 27 novembre 2023.

Thierry Larrivée
Directeur général